



COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 28 MARS 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-27

FINANCES

12 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2021 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 22 mars 2022, s'est réuni le lundi 28 mars 2022 à l'Espace culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-huit mars à neuf heures,

Date de la convocation : Le mardi 22 mars 2022

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 24

Président de séance : Benoit JIMENEZ

Secrétaire de séance : Jean-Michel DUBOIS

Nombre de présents : (38)

Dont (38) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CAPV : Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Charles ABEHASSERA (Domont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Francis MALLARD et Marie-Claude CALAS (Bouqueval), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Didier GUÉVEL et Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS et Bertrand KOVAC (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT et Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE (Roissy-en-France) Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE (Sarcelles), Alain GOLETTO et Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Léon EDART (Villiers-le-Bel)

CCCPF : Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France), Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

Absent(e)s et représenté(e)s : (6)

CAPV : Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)
Zoheir AICHOUCHE (Piscop) a donné pouvoir à Blandine WALSH DE SERRANT (Piscop)

CARPF : Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)
Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles) a donné pouvoir à Sylvain LASSONDE (Sarcelles)

CCCPF : Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)
Laurence CARTIER-BOISTARD (Montsourt) a donné pouvoir à Christiane AKNOUCHE (Baillet-en-France)

Présent(e)s sans droit de vote : (0)

FINANCES

12 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2021 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Compte Administratif du budget annexe eaux usées - assainissement de l'exercice 2021, est arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 983 260,06 €	30 868 399,79 €	61 851 659,85 €
Dépenses	18 756 758,10 €	60 747 888,37 €	79 504 646,47 €
Résultat de l'exercice	12 226 501,96 €	-29 879 488,58 €	-17 652 986,62 €
Résultat antérieur	33 299 836,23 €	57 964 898,75 €	91 264 734,98 €
Résultat total	45 526 338,19 €	28 085 410,17 €	73 611 748,36 €

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M. 49,

Vu la délibération du 22 mars 2021 portant approbation du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2021,

Vu la délibération du 13 septembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2021,

Vu la délibération du 6 décembre 2021 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'année 2021,

Considérant les conditions d'exécution du budget de l'exercice,

Conformément à la législation en vigueur, Benoit JIMENEZ, Président, quitte la séance pour le vote de ce Compte Administratif ; Claude TIBI, élu Président de la séance, soumet au vote ce Compte Administratif,

FINANCES

12 – Approbation du Compte Administratif de l'année 2021 - budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées COLLECTE - TRANSPORT - TRAITEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES, APRÈS QUE LE PRÉSIDENT AIT QUITTÉ LA SÉANCE ET SOUS LA PRÉSIDENTE DE CLAUDE TIBI :

- 1- Adopte le Compte Administratif du budget annexe relatif à la compétence assainissement eaux usées de l'exercice 2021, et arrêté comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	30 983 260,06 €	30 868 399,79 €	61 851 659,85 €
Dépenses	18 756 758,10 €	60 747 888,37 €	79 504 646,47 €
Résultat de l'exercice	12 226 501,96 €	-29 879 488,58 €	-17 652 986,62 €
Résultat antérieur	33 299 836,23 €	57 964 898,75 €	91 264 734,98 €
Résultat total	45 526 338,19 €	28 085 410,17 €	73 611 748,36 €

- 2- Et autorise le Président à signer tout acte relatif à ce Compte Administratif.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 28 mars 2022,

Benoit JIMENEZ

Président du Syndicat
Maire de GARGES-LES-GONESSE.



Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le :

Affichée le :

- 4 AVR. 2022

Retirée le :

- 4 AVR. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

